

PAR COURRIEL

Québec, le 2 mai 2025

Objet : Demande d'accès n° 2025-04-076 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 avril dernier, concernant les avis d'ébullition.

En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements permettant de répondre à certains points de votre demande sont disponibles à l'adresse suivante :

[Avis d'ébullition et avis de non-consommation diffusés par les responsables des réseaux d'aqueduc municipaux et non municipaux et transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques](#)

Sur ce site, vous remarquerez que les avis sont séparés en deux dans chaque région soit ceux concernant les installations municipales et non municipales. Comme mentionné sur cette page, « certains avis d'ébullition ou de non-consommation peuvent concerner uniquement une partie de l'installation de distribution d'eau potable. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le responsable de l'installation de distribution d'eau potable concernée ». En effet, nous ne connaissons pas le nombre de personnes touchées puisque l'avis peut être sectoriel.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Tamima Derhem Gosselin, coordonnatrice, à l'adresse courriel tamima.derhemgosselin@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Direction principale des renseignements, de l'accès à l'information,
de l'éthique et des plaintes

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2